



NON

à l'initiative sur les résidences secondaires

Le 11 mars, sauvons l'emploi et les communes!

CONTREPRODUCTIVE ET EXCESSIVE

- Elle viole la souveraineté des cantons et des communes.
- Elle détruit de précieuses places de travail et d'apprentissage pour les artisans locaux.
- Elle condamne des solutions régionales et pragmatiques qui ont fait leurs preuves.
- Elle déplace la construction de résidences secondaires mais ne la maîtrise pas.
- Elle porte préjudice aux populations indigènes!

Comité romand «NON à l'initiative sur les résidences secondaires», CP 328, 1950 Sion

➤ initiative-residences-secondaires-**NON**.ch